

QUELS DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ?

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant. Assistant éducatif petite enfance. Adjoint/agent d'animation
Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans	Auxiliaire petite enfance. Agent social. Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant. Assistant éducatif petite enfance.
Domicile	Garde d'enfants à domicile. Assistant maternel. Employé à domicile. Employé Familial auprès d'enfants.

POURSUITE D'ETUDES:

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance a pour objectif l'insertion professionnelle. Cependant, **avec un bon dossier**, une poursuite d'études est possible pour les titulaires du CAP :

- ✓ Mention complémentaire d'aide à domicile.
- ✓ Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social : spécialité accompagnement de la vie à domicile ou spécialité accompagnement de la vie en structure collective.
- ✓ Diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- ✓ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Sous réserve de places disponibles pour une entrée en classe de première :

- ✓ Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne : option A (à domicile) ou option B (en structure).
- ✓ Bac pro Services aux personnes et aux territoires.

Pour aller plus loin

Liste des établissements préparant au CAP AEPE sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr

- [CAP AEPE](#)



Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)



*Des emplois en accueil collectif
ou en accueil individuel*



CAP Assistant Accompagnant Educatif Petite Enfance

UN CURSUS EN DEUX ANS APRÈS LA 3^{ÈME}

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du **respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité**. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant **dans le respect des choix des parents**. Il établit avec l'enfant et les parents une relation de confiance et **crée des conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité**.

QUELLE FORMATION ?

Enseignements généraux :

Français, mathématiques-sciences, histoire-géographie, enseignement moral et civique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement et, selon la spécialité, langue vivante.

Enseignements technologiques et professionnels :

* Accompagner le développement du jeune enfant :

- Accompagner l'enfant dans les découvertes et ses apprentissages.
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

* Exercer son activité en accueil collectif :

- Inscrire son action dans le réseau des relations Enfants-Parents-professionnels.
- Exercer son activité en école maternelle.
- Exercer son activité en AEJE et en ACM.

* Exercer son activité en accueil individuel :

- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.

Formation en milieu professionnel :

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) permettent à l'élève ou au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAP AEPE, développer les capacités d'autonomie et de responsabilité, d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

16 semaines de PFMP seront réalisées au cours des deux années de formation :

- ✓ 8 semaines dans une structure de la petite enfance ;
- ✓ 4 semaines en AEJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.
- ✓ 4 semaines en école maternelle ou en AEJE ou en ACM (enfant de moins de 6 ans)

POUR ACQUÉRIR QUELLES COMPÉTENCES ?

Au cours de sa formation, l'élève sera amené à développer :

Des compétences communes transversales :

- ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- ✓ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant ;
- ✓ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- ✓ Organiser son action.

Compétences communes de réalisation :

- ✓ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- ✓ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- ✓ Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- ✓ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

Compétences spécifiques aux secteurs d'activité :

- ✓ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- ✓ Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle ;
- ✓ Négocier le cadre de l'accueil ;
- ✓ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- ✓ Elaborer des repas.